

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 17 Novembre 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Françoise FONTENAILLE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :12

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2022

PRESENTS : Mme FONTENAILLE Françoise, M. BERTIN Jean-Michel, Mme TROGET-BOUHIER Aurore, M. CAYEUX Philippe, Mme POULIT Brigitte, Mme SABATTIER Valérie, M. BERNARD Freddy, Mme RENAUDEAU Laurence, Mme MOREAU Catherine, M. ROY Damien, Mme CHAIGNEAU Staicy.

EXCUSES : NEANT

NON EXCUSES : M. COEURET Jean-Michel.

M. BERTIN Jean-Michel est désigné secrétaire.

La lecture du dernier procès-verbal est faite et adoptée à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

Dél : 2022/042 - Objet : Tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Elle rappelle que le besoin d'un 0,5 ETP en secrétariat a été évoqué dès le conseil municipal de mai. Une fiche de poste a été élaborée. Présentée en séance, elle sera transmise aux élus. Le poste ainsi défini, tient compte des besoins exprimés ou repérés pour nos concitoyens (cf registre des personnes vulnérables) et du temps désormais nécessaire pour palier à la suppression de l'Office de tourisme de notre commune.

L'agent actuellement mis à disposition de la SPL (Gestion des OT) pour 8h/semaine annualisé, a manifesté son intérêt de compléter son temps de travail actuel. Mme le Maire propose de lui présenter la fiche de poste, d'augmenter le temps de travail de cet agent et de le passer de 26h à 35h (sous réserve de l'acceptation de la fiche de poste).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 abstention :

- ✚ Fixe, le tableau des effectifs du personnel comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2023

Emplois permanents à temps complet (35h)	
Effectifs	Grades
2	Adjoint administratif principal de 1ère classe
1	Adjoint administratif
2	Adjoint technique principal de 1ère classe
1	Adjoint technique principal de 2ème classe
1	Adjoint technique (en disponibilité)
Emplois permanents à temps non complet	
1	Adjoint administratif (21h annualisé)
1	Adjoint administratif (17h)
1	Adjoint technique (25h09 annualisé)
1	Adjoint technique (31,18h annualisé)
1	Adjoint technique (26h)
1	Adjoint technique (16h50) (en disponibilité)
1	Adjoint technique (17h50)
1	Adjoint technique (15h annualisé)
1	Agent d'animation (32h25 annualisé) (en disponibilité)
1	Agent d'animation (24h annualisé)

.../...

.../...

- ✚ Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à cette affaire
- ✚ Dit que la présente délibération annule et remplace celle du 20 Septembre 2022.

~~~~~

**Dél : 2022/043 - Objet : Construction d'une école et d'une micro-crèche**

Madame le Maire présente l'estimation de notre assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une école primaire et d'une micro-crèche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de lancer l'opération de construction d'une école primaire et d'une micro-crèche
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à procéder à l'appel à candidature pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et à signer tout document se rapportant à cette affaire

~~~~~

Dél : 2022/044 - Objet : Participation à l'inauguration du Centre de Secours

Madame le Maire fait part de la demande de participation financière effectuée par les pompiers pour l'inauguration du nouveau centre de secours ; Elle précise que le SDIS y participe à hauteur de 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention,

- ✚ décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'amicale des Sapeurs-pompiers pour l'inauguration du nouveau centre de secours
- ✚ Dit que cette somme est inscrite au C/6574 du budget

~~~~~

**Dél : 2022/045 - Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures, de gants et EPI**

Dans le cadre d'un processus de mutualisation des moyens et des services, un groupement de commandes a été mis en place pour l'acquisition de vêtements de travail et d'EPI, constitué de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral en qualité de coordonnateur dudit groupement, les communes d'Avrillé, du Bernard, de Grosbreuil, de Jard sur Mer, de Longeville sur Mer, de Saint Vincent sur Jard et de Talmont-Saint-Hilaire. Les accords-cadres à bons de commande y afférents, conclus le 20 février 2020, arrivent à échéance le 19 février 2023.

Il est proposé de reconduire le groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures, de gants et EPI, alloti comme suit :

- Lot 1 vêtements professionnels et de haute visibilité avec un minimum estimé à 12 000.00€ HT et un maximum estimé à 66 800.00€ HT (toutes collectivités confondues),
- Lot 2 EPI et protection des mains, des pieds et de la tête avec un minimum estimé à 3 000.00€ HT et un maximum estimé à 32 200.00€ HT (toutes collectivités confondues),
- Lot 3 vêtements de travail et équipements de protection pour la police municipale, ASVP et éco garde avec un maximum estimé à 14 400.00€ HT (toutes collectivités confondues).

Pour une durée de deux années, reconductible une fois pour une période d'un an soit une durée totale maximale de trois années.

En conséquence, une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement qui prévoit notamment que :

- Les membres du groupement désignent la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral comme coordonnateur pour gérer la procédure de passation ;
- Le coordonnateur est missionné pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants au nom et pour le compte des membres du groupement ;
- L'accord cadre à bons de commande sera attribué par la Commission d'Appel d'Offre du coordonnateur ;
- L'exécution du marché sera assumée par chacun des membres du groupement en fonction de ses propres besoins ;
- Le groupement prendra fin au terme des marchés établis sur cette base.

.../...

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

Vu l'intérêt de renouveler le groupement de commandes pour la fourniture et livraison des vêtements de travail et EPI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante

DECIDE

- D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures, de gants et EPI auquel participeront :
  - o La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,
  - o La commune d'Angles,
  - o La Commune d'Avrillé,
  - o La Commune du Bernard,
  - o La Commune de Curzon,
  - o La Commune de Grosbreuil,
  - o La Commune de Jard sur Mer,
  - o La Commune de Longeville sur Mer,
  - o La Commune de Saint Vincent sur Jard
  - o Et la Commune de Talmont-Saint-Hilaire
- D'accepter que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral soit désignée comme Coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes y afférente ;
- D'autoriser à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes, annexée à la présente.

~~~~~

Comité logement

- Réunion Vendée Habitat du 9 novembre : Elle avait pour objet la présentation du fonctionnement de la commission d'attribution des logements et examen de l'occupation des logements (CALEOL). Les intercommunalités se substitueraient aux communes. En ce qui nous concerne, ce n'est pas applicable pour cette année. Nous avons actuellement 19 logements sociaux.
- Modalités d'attribution des logements communaux : Madame le Maire s'engage à réaliser avec Brigitte POULIT un état des lieux des locations communales - un point sera fait en décembre.

~~~~~

### **Décision du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal) :**

Droits de préemption Urbain :

- 27 lots pour le « Jardin de César » n° 2 (pas de DIA pour le lot n°9)
- Maison (section AA 121 et 127) – 5, impasse des roses – pas de préemption

### **Questions diverses :**

- o **Réunions publiques PLUi** : La présentation du POWER POINT et le compte-rendu des 4 réunions peuvent être consultés en mairie. Ils sont en ligne sur le site de VGL.
- o **Comité Départemental Olympique et Sportif** : M. Jean-Philippe GUIGNARD, président du CDOS Vendée souhaite présenter le programme d'actions « terres de jeux 2024 »
- o **Trésorerie de Moutiers** : Elle ferme définitivement le 31/12/2022 compte-tenu de la nouvelle réorganisation des services
- o **Taxe aménagement** : un pourcentage pourrait être reversée à la Communauté de Communes.
- o **Commission Communication** : Une réunion est prévue le 7 Décembre prochain. La date limite de réception des articles et photos pour la gazette est fixée au 16 Décembre.

**Dates :**

- **Réception des travaux de l'Église** : Mardi 22 Novembre 2022 à 8h30
- **Visite des locaux de Mme FAISANT** : le mercredi 30 novembre à 15h
- **Commission finances** : mercredi 30 novembre à 14h pour le vote des tarifs
- **Conseil municipal** : mardi 13 décembre 2022 à 20h
- **Vœux du Maire** : 19 janvier 2023
- **Goûter des aînés** : avril prochain

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30, et ont signé tous les membres présents*

~~~~~

Séance du 17 Novembre 2022 – Récapitulatif des délibérations

Délibération N°2022/042 - Tableau des effectifs

Délibération N°2022/043 - Construction d'une école et d'une micro-crèche

Délibération N°2022/044 - Participation à l'inauguration du Centre de Secours

Délibération N°2022/045 - Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures, de gants et EPI